

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°146/2022**

**Objet : Remboursement lié à l'incendie moteur du véhicule de marque CLAAS immatriculé CW-479-JW.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le 9 mars 2021 le tracteur immatriculé CW-479-JW a subi un incendie qui a pris au niveau du moteur.

Considérant que la Ville a décidé de céder le véhicule à la SMACL ASSURANCES pour un montant de 13 850€.

Considérant qu'il convient d'accepter ce remboursement.

**DÉCIDE**

- **d'accepter le remboursement** de 13 850€ de la part de SMACL ASSURANCES, 141, avenue Salvador Allende – 79000 NIORT, pour l'incendie moteur du véhicule immatriculé CW-479-JW.

L'Isle-Adam, le 2 décembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221202-146-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2022

Mise en ligne le 5 décembre 2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)